

<u>Convocation</u> 23/09/2026 <u>Affichage</u> 23/0/2026 <u>Nombre de Membres</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre à 17 heures 30, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN, Président. Étaient présents : Bérénice BARRÉ, Nicole BATHANY, Marie-Catherine BOUGUENNEC, Cindy GUENNOU, Danielle LE BEC, Éric LE BORGNE, Henriette LE BRIGAND, Maurice QUINTIN, Marie-Françoise ROUSSEL et Maryvonne TREUJOU. Absents : Joëlle LE BIHAN, Christophe LE GUILLOU, Jeannine PROST, Laurent RANNOU et Céline UGUEN. Procuration : Joëlle LE BIHAN à Éric LE BORGNE. Secrétaire de séance : Maryvonne TREUJOU
---	---

OBJET : FIXATION DU LOYER DE LA MAISON SITUÉE 2 RUE DES FRÈRES JACOB

Monsieur le Président rappelle que, par la délibération DCA 2026-04/09 du 1er septembre 2026, le Conseil d'administration a émis un accord de principe au projet d'installation de Mme Ophélie Vanthournout, psychologue et formatrice, dans l'ancienne MAM située 2, rue des Frères Jacob. Mme Vanthournout souhaite y exercer son activité professionnelle, comprenant des consultations et des ateliers, et y résider temporairement pendant quelques mois.

Monsieur le Président propose de fixer le loyer à 200 € par mois et de demander un dépôt de garantie de 200 € lors de l'entrée dans les lieux.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- DE FIXER le loyer mensuel de la maison située 2, rue des Frères Jacob à 200 € ;
- DE FIXER le dépôt de garantie à 200 €, à verser lors de l'entrée dans les lieux.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Maurice QUINTIN

